

que le chef conservateur dans Québec a pris la même attitude que M. Taschereau sur le maintien de l'autonomie provinciale de la province. Ainsi, en ce qui regarde l'autonomie provinciale, la province de Québec, comme toute autre province est certes justement jalouse de ses prérogatives. La modification de notre loi constitutionnelle au détriment de l'autonomie des provinces est une chose; sa modification dans leur intérêt sans atteinte à leur autonomie en est une autre tout à fait différente. Là où les honorables députés d'en face font erreur, c'est dans leur supposition qu'on s'opposera à une modification de la Constitution qui soulagera les provinces, y compris Québec, de quelques-uns de leurs fardeaux et aussi le Gouvernement fédéral, en ce qu'elle éliminera le chevauchement inévitable au point de vue des impôts et de la dépense des fonds publics, lorsqu'un gouvernement prélève des fonds pour en confier l'emploi à un autre.

Quant à une modification de la Constitution qui enlèverait à une province quelqu'un de ses droits, la province intéressée aurait raison d'y faire une opposition irréductible. Notre parti, j'en suis sûr, combattrait vigoureusement tout effort tenté pour dépouiller une minorité des droits et privilèges que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord lui reconnaît. Mais il serait très facile d'obtenir une réforme de la Constitution qui ne léserait aucune minorité et serait plutôt de nature à soulager la majorité ainsi que la minorité d'un fardeau inévitable sans cela. Si mon très honorable ami avait suivi notre conseil en cela et charger une commission nationale de l'administration des secours et de le conseiller sur les mesures législatives nécessaires pour assurer un meilleur fonctionnement d'un système national d'assurance-chômage, de pensions de vieillesse et d'autres œuvres sociales, il n'aurait pas à dire ce qu'il dit maintenant, qu'il faudra attendre au lendemain des élections pour faire quelque chose. Il aurait dû obtenir cette modification de la Constitution, il y a deux ans, à la satisfaction des provinces comme de l'autorité fédérale. La reconnaissance de la nécessité d'un changement, de la part du premier ministre, indique un progrès, mais il a fallu une attitude joliment ferme et des instances répétées de la part de notre parti pour qu'il ait jugé à propos de faire cette déclaration. J'ai mentionné mes commentaires d'il y a deux, trois et quatre ans, et le hansard se passe de commentaires à ce sujet. Je lirai à la Chambre, ce que j'ai dit pas plus tard que le lundi de la semaine dernière et qui a inspiré les re-

marques faites mercredi par mon très honorable ami, le chef du Gouvernement.

Le très hon. M. BENNETT: Allons donc! Je n'ai même pas lu le discours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelqu'un l'a peut-être renseigné à ce sujet.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. Le très honorable chef de l'opposition se flatte.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous sommes du moins dans cette heureuse situation que si, en aucun temps, le parti libéral est appelé à la direction des affaires et tente de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord afin de permettre au Gouvernement fédéral d'appliquer un système national d'assurance contre le chômage ou quelque autre plan d'assurance sociale, le parti conservateur, par la bouche de son chef, a donné d'avance son adhésion à cette politique, et à cet égard nous n'aurons pas d'opposition à redouter. Nous serons en mesure d'aller de l'avant, puisque le premier ministre a endossé les déclarations de la gauche touchant cette question en particulier.

Le très hon. M. BENNETT: Le chef du gouvernement n'a jamais donné son approbation aux opinions formulées par la gauche; il a exprimé son propre point de vue. N'essayez pas de rééditer une seconde fois le truc du rapport Sutherland.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami va savoir ce qui s'est passé à Oxford-Sud, ce soir. A partir d'aujourd'hui, il n'ouvrira plus la bouche au sujet d'Oxford-Sud pour le reste de son existence.

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout; je continuerai de dire ce qui s'est fait dans Oxford-Sud et cela dans quelques minutes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le premier ministre désire prendre la parole au sujet de l'élection d'Oxford-Sud, il devra le faire avant six heures, car, assurément, il s'abstiendra d'aborder ce sujet, passé cette heure-là. En ce qui regarde l'approbation par le premier ministre des opinions de la gauche, puis-je relire à cette heure les paroles que j'ai prononcées ici pas plus tard que lundi dernier?

C'est mercredi de la semaine dernière, si je m'en souviens bien, que le premier ministre a déclaré qu'il était en faveur d'une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour confier la législation sociale au Gouvernement fédéral. Le 9 avril 1934, c'est-à-dire lundi dernier, j'ai fait les déclarations suivantes qui sont consignées au hansard, page 2131 de l'édition non révisée:

J'ai insisté dès la première session pour que ces subventions aux provinces soient suspendues